

Obtention d'une carte vitale

Par foufa, le 24/08/2009 à 18:13

Bonjour,

je suis tunisienne et je viens de me marier avec un français et actuellement je suis sans papiers et je voudrais bien savoir si on peut faire une demande de régularisation en ayant juste un mois de mariage ou est ce qu'il faut vraiment attendre 6 mois de vie commune?et ma deuxième question est quelles sont les démarches à faire pour avoir une carte vitale dans ma situation?

merci d'avance pour votre aide

Par anais16, le 25/08/2009 à 11:23

Bonjour,

je pense qu'il vaut mieux attendre six mois de vie commune à partir du mariage, si vous êtes entrée en France avec un visa.

La carte vitale n'est pas délivrée aux sans papiers. Par contre, vous avez droit à l'aide médicale d'état (AME) si vous prouvez trois mois de présence en France. L'AME correspond à un 100% sécu et rembourse les consultations et soins de base.

Par foufa, le 25/08/2009 à 11:56

merci pour votre réponse..